

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

◆◆◆◆◆◆◆◆

**Réunion du Comité Syndical
du 25 septembre 2019**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1000	20	12	1	7

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **mercredi 25 septembre 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle n°2), sur convocation du 11 septembre 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme Maryse HEDOUIN)

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (pouvoir à M. PILLET)
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT ABSENTS

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

**programme COGECO COopération pour la GEstion des COquillages
Coquille Saint Jacques et Buccin**

Demande d'aides publiques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les objectifs du projet COGECO s'inscrivant dans les projets GALPA et de financement du DLAL FEAMP – mesure 62,

Vu le projet de coopération entre les régions Normandie et Bretagne souhaitant créer un partenariat sur la gestion durable des pêcheries régionales des espèces : le buccin et la coquille saint-jacques dans le cadre de l'accord bilatéral entre la France et le Royaume-Uni : le Traité de la Baie de Granville,

Vu les objectifs :

- D'échanger les connaissances et les compétences respectives des partenaires sur deux espèces emblématiques de la Baie de Granville : le buccin et la coquille St-jacques ;
- De définir des méthodes de suivi harmonisées entre les deux régions pour disposer d'indicateurs communs sur l'état de ces deux stocks ;
- De déployer des protocoles reproductibles par les professionnels d'une année sur l'autre en prenant en compte les moyens humains, techniques et financiers des comités des pêches.
- Fournir des indicateurs pour éclairer les professionnels dans la prise de décisions relatives à la gestion de ces deux espèces ;

Vu ce projet de coopération entre : le SMEL, chef de file,
le CRPMEM Normandie
- le CDPMEM d'Ille et Vilaine
et autres acteurs du territoire : le CDPMEM Côte d'Armor,
• les pêcheurs et scientifiques de Jersey (JFA et Marine Research)

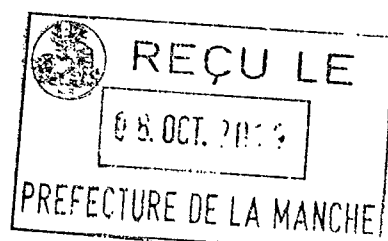
Vu le coût du projet estimé à **446 718,80 €** pour les deux régions dont 259 628,60 € pour la Région Normandie,

Vu la perspective d'éligibilité à hauteur de 100% par du DLAL FEAMP ;

Vu la durée prévue de 36 mois, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise :

- la sollicitation des aides publiques et européennes pour le programme INDiGO
- le Président à signer les documents nécessaires à la demande d'aides publiques et inhérents à ce projet.



Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Patrice PILLET

